



(HORS-SÉRIE) Il était une fois...

La revue de l'association Lire et faire lire

Structures d'accueil 2022

Édito

Avec ce numéro hors-série, Lire et faire lire s'adresse aux structures éducatives qui accueillent, ou souhaitent accueillir l'action de ses 13 000 bénévoles.

Dès sa naissance, en 1999, c'est vers l'École que s'est tourné Lire et faire lire. Démarche naturelle puisque l'École est sans conteste le lieu de vie où l'enfant est directement concerné par la lecture, lieu déterminant pour son apprentissage, pour l'éveil du goût à fréquenter les livres, lieu essentiel également dans le processus de socialisation. En temps scolaire et hors temps scolaire, l'École accueille les bénévoles pour ces moments privilégiés de rencontre et de plaisir partagé autour de la littérature vivante. Le soutien du Ministère de l'Éducation nationale, l'écoute attentive de l'institution scolaire au plan local ont permis que Lire et faire lire soit reconnu et identifié comme un acteur à part entière de l'accompagnement éducatif. Et cette fonction, aux côtés des autres acteurs de l'École, devrait se développer encore.

Mais, d'une manière très naturelle, Lire et faire lire se montre de plus en plus présent dans des espaces très divers de la vie des enfants, et entend développer son action avec le même plaisir et les mêmes exigences que ceux déployés au sein de l'École. Accueils de loisirs, bibliothèques, projets éducatifs menés dans le cadre des politiques éducatives territoriales...

Lire et faire lire est présent dans plus de 7 000 structures d'accueil ! Sans doute en raison de la simplicité (toute relative cependant !) de ce programme, de la générosité de ses acteurs, de cette dimension intergénérationnelle qui semble tant répondre à une demande urgente de notre société.

Nous souhaitons insister sur l'engagement résolu de Lire et faire lire au sein des structures de la petite enfance. Les conventions signées à l'échelon national avec la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) nous y ont encouragés, comme elles doivent inciter les coordinations départementales à décliner sur le terrain local ce partenariat riche de promesses.

Quels que soient les lieux, Lire et faire lire continuera à se développer dans une étroite relation avec l'ensemble des acteurs éducatifs et culturels de ce pays, contribuant ainsi au lien social. C'est dans l'écoute et la rencontre des multiples acteurs de terrain que Lire et faire lire continuera son action et traduira en réalité concrète ce désir, demeuré intact, d'un vaste mouvement citoyen.

Michèle Bauby-Malzac
Présidente de Lire et faire lire



Sommaire

- p. 2** Présentation de Lire et faire lire
- p. 3** Lire et faire lire et les politiques éducatives locales
- p. 4** Lire et faire lire dans les écoles et les collèges
- p. 5** Lire et faire lire dans les structures petite enfance
- p. 6** Lire et faire lire dans les bibliothèques
- p. 7** Lire et faire lire dans les accueils de loisirs
- p. 8** Ils soutiennent Lire et faire lire

Collectivités territoriales, établissements scolaires, associations, équipements éducatifs...

Lire et faire lire
3, rue Récamier - 75341 Paris Cedex 07
Tél : 01 43 58 96 50 - www.lireetfairelire.org
Directrice de publication : Michèle Bauby-Malzac
Tirage : 5 200 exemplaires
Dépôt légal à parution

Présentation de Lire et faire lire

Des bénévoles de plus de 50 ans lisent des histoires aux enfants

Lire et faire lire, programme national, mobilise des lecteurs bénévoles pour transmettre le plaisir de la lecture aux enfants. Les lecteurs ne font ni soutien scolaire ni apprentissage. Ils ont pour mission de lire des histoires à un groupe de 2 à 6 enfants volontaires, fréquentant l'école primaire mais également des structures de la petite enfance, des associations socio-culturelles, des centres de loisirs, des structures médico-sociales, des bibliothèques... Des séances de lecture sont ainsi organisées une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.

Ce programme est géré par l'association nationale du même nom, créée fin 1999 à l'initiative de l'écrivain Alexandre Jardin et porté sur l'ensemble du territoire par deux organismes : La Ligue de l'enseignement et l'Union nationale des associations familiales (Unaf).

Le Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture subventionnent et appuient cette initiative. Plusieurs mécènes privés participent au développement en contribuant au financement de l'association nationale.

Les chartes de Lire et faire lire

Des chartes ont été élaborées dans le cadre de notre programme : une charte pour les lecteurs bénévoles et une charte pour les structures d'accueil.

Elles définissent le rôle et les engagements de chacun. Elles sont disponibles dans leurs intégralités sur simple demande ou sur notre site internet :

www.lireetfairelire.org

Des bénévoles formés

Faire de cette lecture des moments conviviaux et de partage n'est pas aussi simple qu'il peut y paraître. C'est pour cela que Lire et faire lire a choisi de faire appel à des professionnels afin de proposer des formations à ses bénévoles. Autour de trois axes principaux : littérature jeunesse, lecture à voix haute, psychologie de l'enfant.

Les coordinations départementales Lire et faire lire



Lire et faire lire est mis en œuvre conjointement par la Ligue de l'enseignement et l'Union nationale des associations familiales. Leurs structures départementales organisent et coordonnent le programme. Ces coordinations départementales de Lire et faire lire accueillent les bénévoles et les mettent en rapport avec une structure éducative dans laquelle ils interviendront auprès des enfants. Dans certains départements, ces coordinations peuvent avoir le statut d'associations. Par conventions particulières, des associations partenaires peuvent relayer Lire et faire lire. Des bénévoles relais peuvent également transmettre les informations nationales et départementales aux lecteurs de leur quartier et apporter leur aide aux coordinateurs.

Qu'est-ce que l'Union nationale des associations familiales ?



L'union nationale des associations familiales est née de la volonté d'organiser le dialogue entre les familles représentées par leurs associations, et les pouvoirs publics. En 1945, face aux défis de la reconstruction, le gouvernement de la République s'est trouvé confronté à l'urgence d'une politique familiale volontariste et ambitieuse. Pour définir cette politique et la mener à bien, il a souhaité s'appuyer, aux plans local et national, sur l'ensemble des familles françaises. Le 3 mars 1945, une ordonnance institue l'Unaf et ses unions départementales (Udaf). C'est donc une institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de toutes les familles vivant sur le territoire français, quelles que soient leurs croyances ou leur appartenance politique.

Qu'est-ce que la Ligue de l'enseignement ?



La ligue de l'enseignement a été créée en 1866. Mouvement d'éducation populaire, elle invite les citoyens à s'associer dans la lutte contre les inégalités, à débattre et à être acteurs dans la cité afin de construire une société plus juste, plus libre et plus solidaire visant à l'émancipation de tous.

Pour ce faire, la Ligue de l'Enseignement est présente sur l'ensemble du territoire par l'intermédiaire de 102 fédérations départementales, 22 unions régionales, 30 200 associations affiliées, 2,3 millions d'adhérents. Ses domaines d'interventions : organisations d'activités culturelles et sportives, organisations de vacances et de classes de découverte, actions internationales, débats, formations, lutte contre la précarité...

Lire et faire lire et... les politiques éducatives locales

Lire et faire lire se développe en étroite partenariat avec les acteurs éducatifs locaux et s'insère dans les dispositifs de politiques éducatives locales.

Les coordinateurs départementaux ont à cœur de mener l'action en concertation avec l'Inspection Académique, les élus locaux (et plus particulièrement ceux chargés des affaires scolaires), les cadres territoriaux en charge des dossiers éducation, les services déconcentrés de l'État (DRAC, DDCS), les CAF.

Depuis 2005, nous portons notre effort plus particulièrement

en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville, soucieux de favoriser l'égalité des chances et de conforter les liens intergénérationnels. Lire et faire lire est implanté à près de 10% dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire. Bien sûr, ici encore plus qu'ailleurs, la dimension intergénérationnelle de Lire et faire lire manifeste la solidarité indispensable entre les personnes âgées et les plus jeunes pour combattre les inégalités sociales.

Depuis 2013, le développement de Lire et faire lire en milieu rural est également une priorité de l'association.

Des conventions de partenariats

Lire et faire lire favorise un étroit partenariat avec les collectivités locales pour la mise en place du dispositif. Les conventions de partenariat définissent les rôles et obligations de chacun, facilitant l'intervention des bénévoles. Des modèles de conventions sont disponibles auprès de nos coordinations départementales.

Un label « Ma commune / mon interco aime lire et faire lire »



Avec l'AMF - Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité - Lire et faire lire décerne ce label aux collectivités soutenant le développement de la lecture.

Plus de renseignements sur www.macommuneaimelireetfairelire.fr



Remise des Labels 2021, bilan national Lire et faire lire, Maison de la poésie, Paris

Lire et faire lire dans les dispositifs locaux

Les programmes de réussite éducative - PRE

Dispositif local et localisé, le Programme de réussite éducative (PRE) a pour but la prise en charge individualisée à partir de 2 ans d'enfants en « fragilité » repérés la plupart du temps en milieu scolaire. Il s'étend ainsi de l'école maternelle au collège, voire au-delà dans certains cas.

Pour chaque PRE, un coordinateur est chargé d'articuler le parcours et assurer le suivi individualisé des enfants bénéficiaires en proposant des aides dans différents domaines (scolaire, social, sanitaire, culturel, sportif) en accord avec les familles. Le dispositif est considéré comme un outil en soi dont les potentialités apportent une dynamique nouvelle aux acteurs coopérant et donc des solutions innovantes pour l'enfant en « fragilité ».

En 2020, 777 structures déclarées en quartier prioritaires et 116 Programmes « Réussite Éducative » ont compté des interventions de bénévoles Lire et faire lire.

90 départements ont été concernés par la mise en place de séances de lectures Lire et faire lire dans le cadre de dispositifs de la politique de la Ville.

Les projets éducatifs territoriaux - PEDT

Le projet éducatif territorial est un cadre partenarial visant à favoriser la complémentarité des temps éducatifs. Ce projet, qui relève de l'initiative de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, est matérialisé par une convention. Le PEDT permet de proposer à

chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Ce temps est lié aux horaires de début et de fin de l'école, ainsi qu'à l'horaire de la pause méridienne, arrêtés par l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen). La convention de PEDT est signée par le maire (ou le président de l'EPCI compétent), le préfet et l'IA-Dasen. Les autres partenaires engagés dans le PEDT, en particulier d'autres collectivités territoriales et des associations, peuvent être signataires de cette convention. Lire et faire lire est sollicitée pour que des bénévoles interviennent dans le cadre de ces PEDT. Sur l'année scolaire 2019-2020, cela a concerné 576 PEDT différents dans 44 départements.



Depuis sa création, Lire et faire lire co-construit ses projets avec les élus et les rectorats - Paris, Hôtel de Ville

Lire et faire lire... dans les écoles et les collèges

À l'école, sur le temps scolaire

En accord avec l'Éducation Nationale (professeurs des écoles, directeurs d'école, Inspecteur de l'Éducation Nationale, Inspection d'Académie), les bénévoles de Lire et faire lire interviennent durant le temps scolaire en cohérence avec le projet d'école et sous la responsabilité de l'enseignant qui les accueillent. De nombreuses écoles maternelles font ainsi intervenir Lire et faire lire. Dans les écoles élémentaires, Lire et faire lire s'adresse prioritairement aux élèves du cycle 2 mais également à ceux du cycle 1 et 3.

L'intervention des bénévoles est intégrée dans le projet éducatif sous la responsabilité de l'équipe pédagogique. Cette dernière constitue des groupes de 2 à 6 élèves pour chaque lecteur. La fréquence des interventions est définie par le corps enseignant en tenant compte des disponibilités des bénévoles.

À l'école, sur le temps périscolaire

Lire et faire lire privilégie les séances de lectures organisées sur le temps périscolaire le matin avant la classe, à l'heure du déjeuner ou en fin d'après-midi.

Les bénévoles interviennent dans les locaux de l'école mais dans un temps géré par les communes et sous la responsabilité du personnel recruté afin d'encadrer ces activités. Les conventions de partenariats signées entre la coordination départementale Lire et faire lire et la commune (ou l'intercommunalité) précisent les conditions d'intervention des bénévoles. Les conditions matérielles de leur accueil sont primordiales pour un bon déroulement des séances de lecture. Ainsi seront privilégiés les endroits calmes, confortables aussi bien pour les enfants que pour les bénévoles. De même les enfants seront informés de la venue des lecteurs et les groupes participants constitués.



Extrait de la note aux Recteurs du 27.09.2017

Dans le cadre de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture, cette action mérite d'être fortement développée avec le soutien et l'aide de l'ensemble des acteurs de l'éducation nationale. Seront prioritairement visés l'école maternelle, particulièrement la grande section, et le CP ; une attention particulière sera portée aux réseaux d'éducation prioritaire, aux territoires ruraux et aux Outre-mer. (...) Je vous invite dès à présent à bien vouloir diffuser largement, auprès des inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale, des inspecteurs de l'éducation nationale et des directeurs d'école, les informations ci-dessus relatives à la mobilisation en faveur de la lecture et à l'action de « Lire et faire lire ». Vous attirerez aussi leur attention sur la nécessité et l'importance de dialoguer et de collaborer étroitement sur cette opération avec les collectivités territoriales, particulièrement avec les communes et leurs représentants élus. L'objectif est double : augmenter sensiblement le nombre d'écoles s'engageant dans le projet proposé par l'association et accueillir au mieux les représentants de l'association et des bénévoles dans les écoles. Les familles feront aussi l'objet d'une information, à la fois pour les sensibiliser et les associer à l'opération et pour contribuer au recrutement de nouveaux bénévoles.

Jean-Marc Huart, Directeur général de l'enseignement scolaire



Au collège, sur le temps scolaire et sur la pause méridienne

Avec « Temps Livres », projet lauréat de la « France s'engage » en 2015, Lire et faire lire développe la lecture avec les pré-adolescents.

Lire à voix haute est innovant auprès de ce public comme pratique de lecture-loisirs et permet de maintenir la fréquentation du livre à une étape cruciale d'autonomisation des pratiques culturelles.

En accord avec l'équipe éducative (professeurs, professeurs documentalistes, principal), les bénévoles interviennent sur le temps scolaire mais également sur la pause méridienne, en général une fois par semaine. La séance dure environ 45 minutes.

Lire et faire lire et l'E.A.C.

Dans le cadre du plan national pour l'Éducation Artistique et Culturelle (E.A.C.) lancé en septembre 2018, une convention tripartite a été signée entre Lire et faire lire et les deux ministères de l'Éducation nationale et de la Culture. Cette convention pluriannuelle partenariale a pour objectif de développer la présence des bénévoles dans les dispositifs territoriaux de l'Éducation Artistique et Culturelle.

Lire et faire lire... dans les structures Petite enfance

Dans le cadre d'une convention signée avec la coordination départementale Lire et faire lire, les structures Petite enfance accueillent des bénévoles.

Les bénévoles proposent des lectures à haute voix aux enfants accueillis dans les crèches collectives et familiales, dans les haltes-garderies, dans les jardins d'enfants, dans les établissements multi-accueil pour les moins de 6 ans, dans les relais d'assistantes maternelles (RAM)...

C'est un éveil culturel qui est ainsi offert à ces enfants non scolarisés et à leurs familles.

En effet, la fréquentation des structures de la petite enfance par les familles permet également d'élargir l'intervention de Lire et faire lire, incitant au partage entre les parents et les enfants du plaisir de la lecture.

La Caisse Nationale des Allocations familiales (CNAF) a renouvelé avec

Lire et faire lire pour 2019-2022 une convention d'objectifs et de financement pluriannuelle soutenant notamment le développement de l'action des bénévoles au sein des structures Petite enfance et multi-accueil.

Dans le cadre de cette convention, Lire et faire lire développe également ses interventions dans les centres sociaux des quartiers prioritaires.

Dans le Loiret

Article publié dans *La République du Centre*, le 4/01/2022

BAZOUCHES-LES-GALLERANDES

Des séances de lecture pour les petits

Le Relais d'assistantes maternelles enfants-parents (RAMEP), « La Cabane à malice », en partenariat avec l'association Lire et faire lire, propose des séances de lecture depuis octobre.

Elles sont assurées par deux bénévoles : Michèle Lejeune, une habitante de Bazoches-les-Gallerandes, et Jean-Claude Chanteau, de Teillay-Saint-Benoit, maire délégué de son village. Il souligne « qu'outre le fait de participer à l'épanouissement des enfants, ce sont les relations intergénérationnelles qui me semblent intéressantes. »



BÉNEVOLE. Michèle Lejeune lit pour les plus petits.

L'association Lire et faire lire impose aux lecteurs bénévoles d'avoir plus de 50 ans. « Je souhaite rendre service à une collectivité depuis que je suis grand-mère. J'ai découvert ce projet grâce à une élue de Bazoches-les-Gallerandes », précise Michèle. « J'ai suivi une formation avec les bénévoles de Lire et faire lire, je suis intervenue dans une crèche à

l'Argonne, ce qui m'a permis d'acquérir la connaissance des livres destinés aux plus petits. »

L'intonation de la voix, le respect de la ponctuation, les onomatopées... sont autant d'outils pour capter l'attention des enfants. « Les assistantes maternelles accompagnent les enfants dans l'écoute de l'histoire », ajoute Véronique Vannier, directrice du RAMEP.

L'activité sera proposée toutes les deux semaines. Michèle interviendra les 13 et 27 janvier à Bazoches et Jean-Claude le 11 janvier à Guignonville, le 28 janvier à Outarville, puis à Erceville. ☺

En Haute-Garonne, une crèche où il fait bon lire

Depuis 2016, la crèche « L'envolée », située à Labège en Haute-Garonne, ouvre ses portes à Lire et faire lire qui a développé le projet « Des livres pour les bébés » pour les crèches partenaires. Au-delà des lectures hebdomadaires proposées, il s'agit de faire un don de livres et de former les agents des crèches pour faire vivre la lecture au quotidien.

Laure, bénévole, vient lire chaque semaine des livres à des petits groupes d'enfants. Pour assurer cette continuité dans le quotidien, Johanna et Fanny, aides auxiliaires de puériculture, ont été formées par l'association au mois de juin. Choix des livres, posture, intonation, regards, pauses entre les pages... Ce sont ces petits ingrédients qui font les belles lectures. Avec un point important : le respect du récit à la lettre. Car même si on n'utilise pas tous les jours le subjonctif par exemple, il est important

que l'enfant l'entende. Tout comme les mots rarement utilisés, ces détails contribuent à l'apprentissage et l'enrichissement du langage.

Depuis cette formation, suivie avec enthousiasme, ces agents ont partagé leurs acquis avec leurs collègues et proposent aux enfants des moments de lecture attendus faits de plaisir et parfois d'apaisement. C'est par petits groupes de 5 à 6 enfants, rassemblés par âge que se déroulent ces rendez-vous. Et les bébés sont aussi concernés ! Les parents portent un regard positif sur cette initiative. Le livre avait déjà été un lien entre eux et la crèche lors des confinements : les agents avaient proposé des conseils de lecture pour accompagner leurs enfants durant cette crise. Confortées par le partenariat avec Lire et faire lire, Johanna et Fanny poursuivent cette sensibilisation « hors les murs » pour que le livre retrouve sa place au sein des familles.

Lire et faire lire et la protection de l'enfance

Histoires partagées

Lectures auprès des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance

Dans le cadre de la stratégie prévention et protection de l'enfance 2019-2022 de l'État, la Direction Générale de la Cohésion Sociale a passé une convention triennale avec Lire et faire lire en 2020. L'objectif de cette convention est de développer sur plusieurs départements l'action de Lire et faire lire auprès de ce public spécifique tant pour ce qui concerne les mesures dites de protection que de prévention.

Les lectures, après signature d'une convention, peuvent se dérouler dans les différents types de structures de protection de l'enfance : structures associatives de protection de l'enfance (MECS, Villages d'enfants...), les structures départementales de protection de l'enfance (foyers de l'enfance, pouponnières à caractère social, centres maternels...).

Lire et faire lire... dans les bibliothèques

Lire et faire lire et les bibliothèques, les médiathèques et les BDP

À l'heure où le programme Lire et faire lire est présent sur l'ensemble du territoire, les partenariats se multiplient et se renforcent avec le réseau des bibliothécaires. Le bilan annuel complété par les coordinations départementales montre que des formations à destination des lecteurs bénévoles sont mises en place avec l'aide des bibliothécaires, que des séances de lecture ont également lieu au sein de ces structures et des accès privilégiés sont offerts aux bénévoles de Lire et faire lire. Chaque année, en janvier, à l'occasion de la Nuit de la Lecture, des bénévoles sont associés aux programmations mises en place dans les bibliothèques et médiathèques.

Du service d'accueil au relais d'informations, en passant par la sensibilisation à la littérature jeunesse et le prêt de livres, les bibliothèques sont des partenaires privilégiés pour notre dispositif.

La lecture ne va pas de soi, découvrir la richesse d'une illustration, d'un texte demande un effort de médiation que les bibliothécaires accomplissent avec un remarquable professionnalisme, une curiosité aiguisée et souvent beaucoup d'audace.

Lire et faire lire ne peut se concevoir localement qu'avec le concours des bibliothécaires, véritables professionnels du livre qui savent parler de littérature avec enthousiasme, et sont à même de conseiller nos lecteurs bénévoles.

EDITION DU 17/03/2022

Nouvoitou
Le plaisir d'écouter des histoires à la médiathèque



Lire et faire lire à la médiathèque Pré en Bulles. | PHOTO: OUEST-FRANCE

Élisabeth Amiot et Irène Langanné s'investissent ainsi en tant que bénévoles pour faire découvrir aux enfants des aventures tirées de livres de la bibliothèque. « Nous partageons ainsi avec eux notre passion de la lecture et souhaitons la leur transmettre », soulignent Élisabeth et Irène.

Installés confortablement, les enfants se laissent volontiers entraîner dans un monde imaginaire à travers les pages des livres. Bandes dessinées, romans d'aventures... Les histoires ne manquent pas. Les enfants se retrouvent dans une bulle apaisante où les pages des livres dévoilent leur secret. « Cette démarche est axée sur le plaisir de lire et la rencontre intergénérationnelle », déclare Bernadette Lesouple, en charge de la médiathèque.

Mercredi 23 mars, à 17 h, prochaine rencontre gratuite sur réservation. Contact : médiathèque Pré en Bulles, tel 02 99 37 84 71, mediathèque@nouvoitou.fr, mediathèque.nouvoitou.fr

Publication Ouest-France - 17/03/2022

Des exemples de partenariats

Lieux d'accueil des formations des lecteurs bénévoles Lire et faire lire.

Carte « grand lecteur » pour les bénévoles de Lire et faire lire.

Participation à l'achat des recueils pour le Prix Poésie des lecteurs Lire et faire lire.

Bibliothèque ou point relais, structure relais de Lire et faire lire.

Invitations aux événements culturels locaux.

Collaboration à l'élaboration des modules de formation.

Charte pour un partenariat

Entre Lire et faire lire et les bibliothèques de lecture publique

Les bibliothèques de lecture publique et Lire et faire lire développant leur partenariat, il nous est apparu opportun de rédiger conjointement une charte de partenariat.

Ce document aborde plusieurs points comme la présentation, les rôles et les responsabilités de chacun et les conditions nécessaires au bon déroulement du partenariat qui les unit.



> L'ABF (Association des Bibliothécaires de France) a rédigé les informations concernant les bibliothèques.

> L'association nationale Lire et faire lire a rédigé les informations concernant l'intervention des bénévoles.

À travers les missions spécifiques de chacun, ce document montre la complémentarité des actions autour du livre et de la lecture jeunesse.

Le ministère de la Culture et de la Communication (Service du Livre et de la Culture) soutient cette initiative, incitant au développement des partenariats, entre Lire et faire lire et les bibliothèques de lecture publique.

Ils soutiennent Lire et faire lire

Le ministère de l'Éducation nationale : depuis sa création en 1999, Lire et faire lire est soutenu par le ministère de l'Éducation nationale (DGESCO), en particulier pour ses actions dans le dispositif de l'éducation prioritaire. La direction de la Jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) soutient « Sacs de Pages ». Lire et faire lire est agréé association nationale de jeunesse et d'éducation populaire depuis 2005.

Le ministère de la Culture apporte son soutien à Lire et faire lire depuis 2006. La Direction générale des médias et des industries culturelles (Bureau de la lecture publique) soutient les actions comme l'accompagnement des bénévoles dans la lecture publique : lire aux tout-petits, lire avec les pré-adolescents, plan de formation national des bénévoles, rencontres avec les auteurs jeunesse.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation soutient « Je lis la science » dans le cadre de son aide aux associations développant des actions s'inscrivant dans le champ des relations entre la science et la société.

Le ministère des Solidarités et de la Santé soutient l'action de Lire et faire lire auprès des enfants confiés à la protection de l'enfance dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec la DGCS (2020-2022).

L'ANCT, Agence Nationale de la Cohésion des territoires soutient l'action de Lire et faire lire dans le cadre du PRE (Programme de réussite éducative).

Le FNDVA (Fonds national pour le développement de la vie associative) contribue à la formations des bénévoles.

La CNAF, Caisse nationale des allocations familiales appuie Lire et faire lire dans le cadre de son action en faveur du soutien à la parentalité.

La Sofia, société civile de perception et de répartition de droits, consacre 25% du montant annuel de la rémunération pour copie privée à l'aide à la création, à la promotion, à la diffusion des œuvres et à la formation des auteurs. La Sofia soutient notamment la venue d'auteurs en milieu rural qu'organise Lire et faire lire.

La Fondation Cultura a offert son soutien avec une nouvelle solution de générosité « l'arrondi » offrant la possibilité de micro-dons en caisses des magasins.

La Fondation Bouygues Telecom accompagne Lire et faire lire dans sa mobilisation de bénévoles.

La Fondation Groupe ADP soutient l'accompagnement des bénévoles et le développement de leur présence en quartiers prioritaires sur l'ensemble du territoire.

Le Fonds MAIF pour l'éducation, dont l'objet est de soutenir des actions d'intérêt général favorisant l'accès à l'éducation, apporte une contribution financière à Lire et faire lire.

Le Festival du livre qui fait la promotion de la lecture dans les écoles primaires soutient Lire et faire lire.

Lire et sourire pour la lecture et l'écriture apporte à l'association un soutien financier et contribue à la dotation du Prix Poésie.

La CCAS, engagée de longue date en faveur de la lecture, met en place des actions locales avec Lire et faire lire.

Didier jeunesse soutient Lire et faire lire en versant une partie des recettes d'un album jeunesse par an.

La Fondation Vinci Autoroutes pour une conduite responsable soutient Lire et faire lire depuis l'été 2018.

Le CFC (Centre français d'exploitation du droit de copie) soutient Lire et faire lire dans le cadre de ses actions culturelles.

Maison de la Presse organise une campagne de recrutement parmi ses clients et une opération de produit partage avec LIRE magazine Littéraire.

RecycLivres soutient Lire et faire lire dans son action en faveur de la lecture.

Associations et autres partenaires : l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme, l'Association des Maires de France, l'Association des Maires Ruraux de France, La Bibliothèque nationale de France et le Centre national de la littérature pour la jeunesse, la Charte des auteurs et des illustrateurs jeunesse, Culture du Cœur, la Maison de la Poésie, Le Printemps des Poètes, Livres à deux places.

